



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Date de convocation : 13 septembre 2024

Réf : 2024/44

Objet : **Accroissement temporaire d'activité**

Date d'affichage : 13 septembre 2024

Date de réunion : 19 septembre 2024

Nombre de conseillers : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de votants : 25

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le 19 septembre à 20h08, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel (à partir de 20h13), M. FERRAND Etienne, Mme GUILLOT Myriam, Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, M. MERCIER Michel, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, M. PERRET Nicolas, M. ROBIN Florent, M. ROZIER Raphaël, M. Gauthier SAVART, Mme SOCQUET Anne-Laure (à partir de 20h22) et M. TRUCHON Pierre conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme CHARDIGNY Mireille qui a donné pouvoir à Mme DONGUY Annick, Mme GAUTHERET Marie-Pierre qui a donné pouvoir à M. BESSON Jean-Jacques, Mme NAVAS Catherine qui a donné pouvoir à Mme BUIRET Marie-Dominique, Mme ONOFRE Lia

Étaient absents : M. FERNANDES Michel (jusqu'à 20h12), M. PAIN Philippe et Mme SOCQUET Anne-Laure (jusqu'à 20h21)

M. PERRET Nicolas est nommée secrétaire de séance.

VU le code général de la collectivité et notamment son article L332-23 1°,

VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter, CONSIDERANT l'accroissement d'activité sur la commune et des absences des agents de la commune, Il y aurait lieu, de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent technique polyvalent, à temps complet à raison de 37 heures de travail par semaine avec une rémunération sur 35/35^e avec un ARTT (= Aménagement et Réduction du Temps de Travail) par mois complet ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent technique polyvalent, à compter du 1^{er} octobre 2024 pour une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs
- PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de de 37 heures de travail par semaine avec une rémunération sur 35/35^e avec un ARTT (= Aménagement et Réduction du Temps de Travail) par mois complet
- DECIDE que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire C2 de rémunération
- HABILITE l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi (*contrat d'une durée maximale de 12 mois sur une même période de 18 mois consécutifs*).

Fait et délibéré en mairie,
Le 19/09/2024

Le Maire  Le Secrétaire de séance 

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20240919-2024-44-DE
Date de télétransmission : 24/09/2024
Date de réception préfecture : 24/09/2024